



PORT PEDALES ASSOCIATION

COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE LA REUNION

177 Chaussée Royale, Résidence la Chapelle
97460 SAINT-PAUL
GSM : 0692 85 08 86 – Courriel : ffcrun@wanadoo.fr



REGLEMENT PARTICULIER

GRAND PRIX DE LA VILLE DU PORT

Lundi 1^{er} Mai 2017

ITINERAIRE : Départ : à hauteur de la rue Renaudière de Vaux, face Ets Bancaire, aller et retour sur le Boulevard de la Commune de Paris : entre les Ronds Points du Stade Manès, jusqu'au rond point de la Glacière.

Arrivée : à hauteur de la rue Renaudière de Vaux, face Ets Bancaire.

CIRCUIT Bd. Commune de Paris de 2,800 Km

CATEGORIES ET HORAIRES :

Pass'Cyclisme 17-39 / Féminines Jun-Sen :	8 h 45 15 tours	soit 42.000 Km
Pass'Cyclisme Vétérans (40ans et +) / Cadets :	10 h 00 20 tours	soit 56.000 Km
Minimes / Féminines Min-Cad :	11 h 45 10 tours	soit 28.000 Km
Benjamins :	13 h 00 4 tours	soit 11.200 Km
Pupilles :	13 h 15 2 tours	soit 5.600 Km
Poussins :	13 h 15 1 tour	soit 2.800 Km
Cat. Rég. 1-2-3, Junior, Open :	13 h 45 30 tours	soit 84.000 Km

☛ **Les Féminines auront 2 classements (Minime-Cadette et Junior-Senior).**
Arrêt de l'émargement 30 minutes avant chaque départ.

RAVITAILLEMENT : uniquement à pied à droite de la chaussée. Autorisé pour les catégories:

→ Pass'Cyclisme 17 -39 / Fém. Jun-Sen :

du 10^{ème} au 13^{ème} tour inclus.

→ Pass'Cyclisme Vétérans (40ans et +) / Cadets :

du 10^{ème} au 16^{ème} tour inclus.

→ Cat. Rég. 1-2-3, Junior, Open :

du 10^{ème} tour au 25^{ème} tour inclus.

DEPANNAGE : A pied, à droite de la chaussée sur tout le circuit pour toutes les catégories.

COURSE EN CIRCUIT : Tout coureur doublé peut être arrêté et classé par les arbitres de course.

ENGAGEMENTS : 8€ : par coureur, +4€ dossard si oublié.

5€ : Poussin, Pupille, Benjamin.

Dossard à Droite

INSCRIPTIONS par Ordre de Catégories : Les inscriptions devront être adressées par les clubs au Comité Régional avant le vendredi **28/04/2017-12h00 :**

Par Fax : **0262 45 22 55**, ou par mail : ffcrun@wanadoo.fr

PRIX AUX COUREURS : Epreuve du Challenge Régional.

RECOMPENSES : Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés, le 1^{er} Vétéran 2, le 1^{er} Espoir.

En Féminine, les récompenses seront attribuées aux 3 premières Minimes-Cadettes, aux 3 premières Juniors-Sénior.

ARBITRES : Mr GONNEAU Jean Denis, Mme MASCAREL Marie Annick, Mme DUDON Karine, Mr GOULJAR Eddy.

Juge à l'Arrivée : Mr CHEFIARE Anthony.

Arbitre Moto : Mr PAYET Bruno.

Délégué Fédéral : Mme DUDON Karine.

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.



Siret : 447 689 019 00019

Association déclarée (Journal Officiel du 24 juillet 1954)
Agrément Ministériel 104.S.14 (Arrêté du 26 janvier 1967)

